

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-1512/SG/AI portant interdiction de séjour

n° 73-1512/SG/AI

Ministère

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication

12 octobre 1973

Numéro JO

n° 20 du 25/10/1973

Date du numéro

25 octobre 1973

TEXTE INTÉGRAL

Le séjour dans le District de Djibouti et les cercles de Tadjourah et d'Obock est interdit pendant cinq ans à Kaireh Farah Mahamoud, né vers 1952 à Assamo (TFAI), le 1 juin 1972 par Tribunal de première instance de Djibouti, à dix huit mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour, pour vol, écroué le 27 mars 1972, libéré le 27 septembre 1973.